

DISTRICT DE
ROLLE

CANTON DE
VAUD

Commune de
ESSERTINES

Sur Rolle

Secteur: BUGNAUX

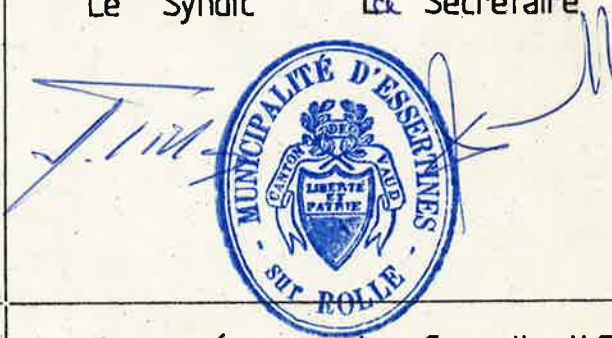
Plan partiel d'affectation
fixant les limites de construction
à l'intérieur des périmètres

1:500

Approuvé par la municipalité
de ESSERTINES
dans sa séance du 20 juin 88
Le Syndic La Secrétaire



Plan déposé au greffe municipal
pour être soumis à l'enquête
publique du 24 juin au 23 juillet 88
Le Syndic La Secrétaire



Adopté par le Conseil Général
dans sa séance du 29.11.1988



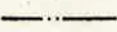
Approuvé par le Conseil d'Etat
dans sa séance du 21 SEP. 1990
l'atteste




Le Chancelier


LEGENDE PLAN LIMITES DES CONSTRUCTIONS

 Périimètre de la zone

 Sous-périimètre

 Nouvelle

 Surface sur laquelle les batiments peuvent être transformés, subir certaines modifications ou reconstructions. En cas de reconstruction totale, après destruction de 3/4 au moins du bâtiment, la limite de construction devra être respectée.

 Bâtiments pouvant être maintenus, mais pas reconstruits

A Bugnaux

Passage de la zone
adjacente en zone
village

M U
CROSET

Parcelle 111 = 23000 m²

